

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : demande accompagnement CD976 déménagement siège provisoire et pôle de services communautaire

Séance du 30/09/2021

Délibération n°46

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchat,

Absents :

AMBDI Yousseuf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, SOUMAÏLI Mhamadi, SIKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilih Inchat

Vu l'implantation du siège provisoire de la communauté de communes Centre-Ouest sur la parcelle cadastrée section AY n° 15 de la commune de Tsingoni appartenant au Département de Mayotte,

Vu le projet du Département de Mayotte de construire sur cette parcelle les archives départementales et un centre de ressources pédagogiques avec une échéance portant reprise du foncier à l'horizon de juin 2022 en vue de la réalisation du projet dès 2023,

Vu l'intérêt du projet Départemental,

Vu l'acquisition par acte administratif en date du 24 décembre 2020 par la communauté de communes de la parcelle cadastrée section AP n°194 sur la commune de Tsingoni, avec comme objectif la construction sur ce site d'un pôle de services communautaire intégrant le siège de la communauté de communes à l'horizon 2024,

Vu les travaux d'extension et de réaménagement réalisés en 2019 par la communauté de communes Centre-Ouest avec l'autorisation du Département de Mayotte sur le siège provisoire, afin d'adapter les locaux à la montée en puissance des effectifs communautaires,

Considérant que les travaux réalisés en 2019 ne seront pas transposables par nature d'une part et que le projet de réalisation du siège définitif au sien du pôle de services communautaire ne sera pas finalisé en 2023 au regard de la date récente de l'acquisition du terrain d'assise par la communauté de communes d'autre part,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

➤ **De sollicite de la part du Département de Mayotte :**

- ✓ La viabilisation provisoire dès 2021, puis définitive après chantier du nouveau siège provisoire à créer, intégrant l'ensemble des réseaux nécessaires à la réalisation d'un hôtel communautaire provisoire puis du pôle de services communautaire, de la rue du golf (RD n°3) sur toute sa longueur.
- ✓ Le maintien sur le site actuel de l'hôtel communautaire provisoire de la 3CO, tant que la viabilisation provisoire de la rue du golf n'aura pu être réalisée et que le nouveau siège provisoire de la communauté de communes n'aura pas pu être implanté et ouvert au service sur la parcelle cadastrée Section AP n°194 de la commune de Tsingoni.
- ✓ L'accompagnement technique, financier et matériel du Département de Mayotte au niveau le plus élevé envisageable, dans la réalisation du nouveau siège provisoire communautaire et du pôle de services communautaire intégrant le siège définitif dont la réalisation sera engagée concomitamment.

➤ **De mandater Monsieur le Président pour signer tout acte en application de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 06/10/2021
Qualité : Signature de PDF Président



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest